



LE COURRIER DU RETRAITÉ

Supplément au n° 216 d'octobre 2017
Section du Val d'Oise
<http://www.fgrfp95.webnode.fr>
<http://www.regionalefgrfpidf.webnode.fr>

N°56

NOVEMBRE 2017

L'ÉDITO par Philippe MARIE, membre de la CE départementale

« En marche ».....arrière toute !

SOMMAIRE	page
L'édito	1
Projet de loi de finance	2
L'assemblée générale	3
Compte rendu d'AG	4
Compte rendu d'AG (suite). Baisse des pensions	5
Santé en Val d'Oise	6
Sécurité sociale	7
Le CDCA du Val d'Oise	8

Novembre 2008, un jeune et brillant inspecteur des finances « pond » l'un de ces nombreux rapports qui rejoignent les tiroirs de Bercy. Celui-ci concerne les prélèvements obligatoires. Parmi les propositions, au titre de « l'équité intergénérationnelle » apparaît un transfert de cotisations sociales vers la CSG, ce qui « induirait une redistribution de la part des ménages de plus de 60 ans vers les ménages de moins de 60 ans ».

Novembre 2017, un jeune et brillant (?) Président de la République fait adopter par l'Assemblée nationale, dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) une suppression des cotisations salariales des actifs (maladie et chômage) de 3,15 %, accompagnée d'allègements supplémentaires de cotisations sociales pour les employeurs et une hausse de 1,7 point de CSG, -soit +25% - dont « les contributeurs nets seront les 60% de retraités les plus aisés » (Emmanuel Macron:entretien au Point le 31 août 2017).

Pour le Président, un.e retraité.e aisé.e serait donc une personne percevant une pension mensuelle d'au moins 1200 €. **Il est vraiment urgent qu'il daigne enfin nous recevoir**, afin que nous puissions très simplement lui expliquer que cela correspond à peine à la moitié du prix d'hébergement - sans dépendance pour perte d'autonomie - d'une modeste maison de retraite en province.

Si seulement cette nouvelle version du progrès social servait une véritable solidarité intergénérationnelle par un soutien effectif à des dispositifs en faveur de l'enfance et/ou de la jeunesse : allocation d'autonomie pour les jeunes, accroissement du nombre de places en crèche, augmentation de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)....**Mais** il n'en est rien puisque, dans le même temps que 8 millions de retraités paieront la CSG, 150 000 familles n'auront plus droit à la PAJE, et que la

baisse de l'APL de 5 € par mois touchera de nombreux jeunes (ainsi que des retraités locataires modestes).

EN FAIT, la partie de bonneteau fiscal permet de transférer directement les 4,5 milliards d'euros par an de la poche des retraités, **non pas** dans celle d'actifs, **mais** vers les entreprises, sans la moindre contrepartie de création d'emplois, **et** pour les dividendes toujours plus élevés des actionnaires...

Le 1er janvier 2018, en dépit de la revalorisation des pensions de 0,8% au 1er octobre - en simple application de la loi - l'année débutera, pour la plupart d'entre nous avec une **nouvelle perte du pouvoir d'achat de 0,9%**.

Par ailleurs, le gouvernement aurait d'ores et déjà programmé de faire de l'année 2018 « une année blanche », en décalant **l'éventuelle revalorisation** des pensions au 1er janvier 2019 : soit une nouvelle économie de 380 millions d'euros sur le dos des retraités !

Aux dernières nouvelles, le Président aurait renoncé à « célébrer » le 50^{ème} anniversaire des « événements de mai 68 » : **mais, qu'il prenne garde !** Les jeunes d'alors pourraient bien se remettre « en marche » pour faire entendre leurs voix !

Le 11/11/2017.

PS. N'oubliez pas d'adresser votre lettre au Président de la République :

Ne pas affranchir : la correspondance avec la présidence de la République est gratuite !

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Adhérents directs

Cotisation 2017

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2017, faites-le sans tarder ; nous comptons sur vous. Merci.

FGR-FP

20, rue Vignon - 75009 PARIS
Directeur de publication : Michel SALINGUE
Dépositaire local : René MATÉOS
20, allée des lilas—95300 ENNERY

Imprimé par nos soins

Mardi 5 décembre 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE

À ERAGNY de 8 h 45 à 12 h

(voir page 3)

8 h 45 : café d'accueil—viennoiseries

Le projet de loi de finances

par Henri HERRERA

Le projet de Loi de finances (PLF) est en cours de débat... Comme il fallait s'y attendre, il y a un désaccord profond entre Assemblée nationale et Sénat et la Loi de finances 2018 ne sera votée qu'en fin d'année.

Les principales mesures sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Mesures en faveur des entreprises	Mesures à destination des ménages
<ul style="list-style-type: none">- abaissement progressif du taux normal de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 25 % sur la durée du quinquennat.- suppression de la contribution additionnelle à l'IS de 3% compte tenu des récentes décisions judiciaires.- instauration d'une taxe temporaire à la charge des grandes entreprises dont le chiffre d'affaires excède 1 milliard € afin de financer les conséquences de la suppression de la contribution additionnelle de 3 %.- transformation du CICE en réduction pérenne de cotisations sociales à compter du 1^{er} janvier 2019 .- sanctuarisation du crédit impôt recherche (CIR).- doublement du plafond du Chiffre d'affaires permettant d'exercer une activité indépendante sous le statut de microentrepreneur (ex autoentrepreneurs) en 2018.	<ul style="list-style-type: none">- suppression de la taxe d'habitation (TH) pour 80% des ménages qui sera mise en place progressivement. Dès 2018, la TH diminuera pour 30 % des foyers.- mesures visant à revoir la fiscalité énergétique (taxe carbone, rapprochement du prix du gasoil avec l'essence).- suppression de l'ISF et son remplacement par un impôt sur la fortune immobilière (IFI).- Impôt sur le revenu : les revenus de capitaux mobiliers ne seraient plus soumis au barème progressif mais à un prélèvement forfaitaire de 30 % intégrant l'IR et les prélèvements sociaux.

Comme nous pouvons le constater, les mesures envisagées favorisent, d'une part, les entreprises : baisse de l'impôt sur les sociétés, réduction des cotisations sociales, mais aussi, d'autre part, les contribuables les plus aisés avec la suppression de l'ISF, ce qu'aucun gouvernement n'avait osé faire jusqu'ici, ainsi que la taxation des revenus de capitaux mobiliers, forfaitairement imposés au taux de 30% (y compris la CSG) au lieu d'être soumis au barème progressif de l'impôt sur les revenus et aux prélèvements sociaux. Il s'agit d'un pari sur l'avenir...

En réduisant la participation à la solidarité nationale des plus riches, notre Président croit, espère que, les entreprises et cette marge des plus riches de nos concitoyens, vont réinvestir et relancer notre économie... Les exemples des Panama Papers et des Paradise Papers ne nous prouvent-ils pas que, chaque fois que c'est possible, par fraude ou par optimisation fiscale plus ou moins légale, tous les moyens sont bons pour s'enrichir un peu plus.

Un jour, peut-être, l'Europe arrivera à se mettre d'accord et une harmonisation fiscale permettra de réduire ces abus scandaleux.

PARADISE PAPERS

Les Paradise Papers secouent les médias. Des célébrités, grandes entreprises, hommes politiques et autres stars sont impliqués dans de vastes opérations d'optimisation fiscale. Apple, l'une des principales sociétés pointées du doigt, se défend en s'abritant derrière la légalité des processus. Justement, c'est cette légalité qui montre la complicité entre le monde politique et les dirigeants économiques. Ces processus devraient être illégaux depuis longtemps !

Bien que la proximité du nom rappelle les Panama Papers, le contenu est très différent. Les premiers montraient des circuits de blanchiment d'argent, tandis que les Paradise Papers s'attaquent aux filières d'optimisations fiscales légales où des cabinets d'avocats cherchent des brèches dans la loi avec l'objectif de placer l'argent là où il sera peu ou pas taxé du tout.

Selon les calculs de l'économiste Gabriel Zucman pour *Le Monde*, ces « *trous noirs de la finance mondiale* » coûtent la bagatelle de 350 milliards d'euros de pertes fiscales par an à l'ensemble des États, dont 120 milliards pour l'Europe et **20 milliards pour la seule France**. De quoi améliorer le fonctionnement de l'hôpital public, de l'éducation... !!! René Matéos

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE

Mardi 5 décembre 2017 de 9h précises à 12h

Lycée hôtelier, 77 rue de Pierrelaye ÉRAGNY-sur-OISE
(le plan d'accès pourra être adressé à ceux qui en feront la demande)

N'oubliez surtout pas de vous inscrire au REPAS : voir encadré CI-DESSOUS

Ordre du jour proposé :

- 1) Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 20 avril 2017
- 2) Point financier
- 3) **intervention de Micheline Redouté, déléguée régionale**
- 4) Intervention de Martine Beaulu-Barlier : le groupe des 9.
- 5) Intervention de Henri Herrera : la fiscalité et le budget 2018
- 6) Intervention de René Matéos : le pouvoir d'achat des retraité.e.s
- 7) Intervention de Jean-Marie Bontemps : la mise en place du CDCA
- 8) Questions diverses (**à faire parvenir à René MATÉOS pour le mardi 28 novembre 2017 dernier délai**).

REPAS AMICAL

à l'issue de l'assemblée générale
au restaurant du lycée hôtelier

MENU

Crème de carotte
Fricassée de volailles à l'ancienne
Dessert du jour

INSCRIPTION au repas de l'AG (attention : dès réception du bulletin)

Adressez un **chèque de 21 € par personne**
libellé à l'ordre de « FGR-FP Val d'Oise »
ou un courriel ou téléphonez

à René MATÉOS 20 allée des lilas 95300 ENNERY
r.mateos@orange.fr, 01 30 38 39 10 ou 06 77 15 30 58

Le BILLET du TRÉSORIER

(aux adhérents « directs »)

Merci aux adhérents « directs »

qui n'ont pas encore réglé

leur **cotisation 2017** de l'adresser à René MATÉOS,
20 allée des lilas 95300 ENNERY
dès que possible **afin d'éviter l'envoi d'un RAPPEL**
(chèque à établir à l'ordre de « FGR-FP 95 ».

montant : voir ci-contre)

NB. Les cotisations sont payables par année civile.

Merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour envoi de la carte d'adhérent 2017.

Merci à tous ceux qui acceptent l'envoi du bulletin départemental par internet. Continuez à vous signaler en donnant votre adresse électronique à :

r.mateos@orange.fr

Cotisations année 2017

montant mensuel de la pension	Cotisation annuelle
jusqu'à 1 000 €	19,20 €
de 1 001 à 1 150 €	26,80 €
1 151 € à 1 260 €	31,90 €
1 261 € à 1 460 €	40,00 €
1 461 € à 1 670 €	44,40 €
1 671 € à 1 890 €	52,30 €
1 891 € à 2 620 €	59,20 €
au-delà de 2 620 €	69,40 €

Adhérents directs : réglez votre cotisation dès maintenant !

Un nouvel adhérent : une priorité pour chacun d'entre nous !

Vous connaissez un.e retraité.e de la fonction publique (de l'État, des collectivités publiques ou hospitalières) qui n'a pas encore rejoint la FGR par négligence ou par ignorance de l'existence de notre fédération, transmettez au trésorier ses nom, prénom, adresse. Nous le contacterons. Merci !



Compte rendu de l'assemblée générale de la FGR-FP 95 du 20 avril 2017 (Lycée hôtelier – Eragny)

Philippe Marie, secrétaire départemental, soumet le compte rendu de l'AG du 6 décembre 2016 à l'approbation des membres de l'assemblée, il est approuvé à l'unanimité.

A propos de ce compte rendu, des membres de l'assemblée rediscutent du référencement des complémentaires-santé par le ministère de l'Éducation Nationale.

Point financier

Le trésorier, René Matéos, distribue un tableau traçant l'exercice financier de l'année 2016 de notre section départementale. Il donne des précisions concernant les produits : cotisations des adhérents syndiqués et adhérents directs dont il déplore la chute d'année en année.

Pour les charges, le principal poste de dépenses est celui du bulletin (impression et surtout expédition).

Au final, l'exercice 2016 est déficitaire de 1128,70 €, néanmoins l'avoir de la section à la fin 2016 est de 11 334,93 €.

Au nom des commissaires aux comptes, Christian Vanleynseele souligne la clarté des comptes tenus par notre trésorier, indique que les commissaires ont approuvé ces comptes et demande à l'assemblée de donner Quitus à notre trésorier, qu'il remercie pour le travail accompli.

Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité le bilan financier 2016 et Philippe Marie remercie à son tour René Matéos pour son dévouement.

Intervention de Michel Salinque, secrétaire général de la FGR-FP.

Il débute son propos par des considérations générales sur les retraités :

Nous sommes actuellement 16 millions (1/4 de la population, nous représenterons 1/3 de la population en 2023).

La retraite représente 1/3 de la vie des individus.

Il faudrait donc que la société se préoccupe des problèmes des retraités et pas seulement des retraites vues sous l'angle réducteur du financement...

Enfin, il constate que les retraités ne sont pas consultés sur leurs problèmes spécifiques, en particulier il n'y a jamais de négociation avec les retraités sur le montant des pensions à l'instar de ce qui existe pour les négociations salariales (nous sommes tous des anciens salariés qui avons cotisé durant notre activité et c'est pour cela que nous avons droit à une pension qui n'est pas une prestation sociale !)

C'est pourquoi nous devons mener une bataille idéologique, y compris chez nos collègues retraités, pour

faire reconnaître nos droits.

Il rappelle que nos pensions n'évoluent que par rapport au coût de la vie et non pas en fonction de l'évolution des salaires.

Ainsi, selon l'INSEE, en moyenne les prix augmentent de 1% par an, les salaires augmentent plus. Entre 2003 et 2014 les pensions ont augmenté de 18%, les salaires de 23% et le Smic de 32%.

Autre constat défavorable aux retraités : la nouvelle loi « adaptation de la société au vieillissement » ne parle pratiquement pas des retraités (5 occurrences dans le texte de la loi) mais des personnes âgées (plus de 200 occurrences), même chose pour les CDCA qui remplacent les CODERPA : le mot retraité a disparu !

Pour la Sécurité sociale, notre camarade constate que les dépenses non hospitalières ne sont plus remboursées en moyenne qu'à hauteur de 50%, le reste est à la charge des complémentaires-santé, il insiste sur le fait que la gestion des caisses d'assurance-maladie échappe au salariés, il n'y a plus d'élections des représentants salariés et c'est le parlement qui vote la loi de financement de Sécurité sociale et que l'ONDAM fixe chaque année l'évolution des dépenses de santé de 2% alors que l'on sait qu'en réalité elles augmenteront de 4% ; donc la nécessité de faire des économies, donc le plus souvent de moindres remboursements.

Pour les pensions de la fonction publique, il rappelle les menaces habituelles répétées par la droite, la Cour des comptes : ne plus calculer le montant de la pension sur les 6 derniers mois d'activité, supprimer notre régime de réversion des pensions pour le conjoint survivant même si l'alignement sur le privé de ces deux mesures n'apporterait aucune économie comme l'a démontré un rapport du COR.

Enfin, il rappelle les manifestations impulsées par notre fédération, les actions des 29 septembre 2016 et 30 mars 2017, l'envoi du questionnaire...mais il semble nécessaire de trouver de nouvelles formes de mobilisations des retraités car nombre d'entre eux n'adhèrent plus à un syndicat mais à des associations ou à rien.

Il pense que la FGR a un rôle privilégié à jouer car elle est à la jonction du monde syndical et du monde associatif...

Intervention de Madame Christiane

FLOUQUET, directrice de l'action sociale Île-de-France de la CNAV.

Madame FLOUQUET souhaite exposer les différentes actions menées par la CNAV Île- de France en faveur des personnes retraitées de notre Région.

Elle rappelle quelques données concernant les personnes âgées : (suite page 5)

Compte rendu de l'assemblée générale de la FGR-FP 95 du 20 avril 2017 (Lycée hôtelier – Eragny)

(suite de la page 4)

en 2016 : 20% de la population a + de 60 ans
en 2040 : 30 % de la population aura + de 60 ans
en 2050 : 35 % de la population aura + de 60 ans

Ces données démographiques sont importantes pour bien comprendre les enjeux économiques du vieillissement de la population ; actuellement, 34 milliards d'euros sont consacrés à la dépendance, il en faudra 10 milliards de plus en 2040.

Sur 15 millions de retraités, 1,5 millions bénéficient de l'allocation perte d'autonomie (APA) qui est depuis 2001 de la responsabilité des départements...

La politique d'action sociale de la CNAV vise la prévention de la perte d'autonomie auprès de l'ensemble des retraités du régime général relevant des GIR 5 et 6 (retraités autonomes), avec une intervention spécifique pour ceux qui sont en situation de fragilité sociale du fait de leurs conditions de vie, des incidences sur leur état de santé, de leur niveau de ressources ou de leur isolement.

Les actions, mises en place par la CNAV ont trois axes principaux :

1- L'information et le conseil à destination des retraités (brochures, sites internet, forums) pour les sensibiliser aux enjeux du vieillissement. Ces divers outils sont mis à disposition par la CNAV sous forme de brochures (ex : Bien vivre son âge) de dépliants (ex : Préserver

l'autonomie à domicile) de sites internet (ex : jame-nagementlogement.fr) et des vidéos sur youtube

(<https://youtube.com/user/lassuranceretraite>).

2- Le développement d'actions collectives de prévention, via le groupement de prévention retraite Île-de-France, le PRIF qui regroupe l'Assurance retraite, la Mutualité sociale agricole (MSA) et les trois caisses du Régime social des indépendants (RSI) et par le lancement d'appel à projets, afin de promouvoir les comportements bénéfiques au bien-vieillir et soutenir les actions locales innovantes. Les projets retenus seront financés à hauteur de 50 %.

Quelques exemples d'ateliers qui réunissent de 12 à 15 participants : ateliers Mémoires, ateliers l'Équilibre en mouvements, ateliers Bien chez soi, ateliers Bien dans son assiette...

3- L'accompagnement des retraités fragilisés, par un Plan d'action personnalisé (PAP) qui permet aux retraités de continuer à vivre chez eux, grâce à un dispositif de conseils, d'aides financières et matérielles ou par l'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) ou par les aides pour aménager son logement ou par l'aide aux retraités en situation de rupture...

Compte rendu rédigé par Christian VANLEYNSEELE

Baisse des pensions : de combien ?

	prélèvements	Au 1/9/2017	Au 1/10/2017	Au 1/1/2018
Pension brute		2579,48	2600,12**	2600,12
CSG actuelle	6,60%	170,25	171,61	
CSG au 1/1/2018	8,3%			215,81
RDS	0,5%	12,90	13,00	13,00
CASA	0,30%	7,74	7,80	7,80
MGEN	4,02%	103,70	104,52	109,73***
Total à déduire		294,59	296,93	346,34
Pension nette		2284,89	2303,19	2253,78
Gain ou perte			18,30	-49,41
Perte sur un an				-592,92
Retraité.e	Moins de 70 ans*			

- *MGEN : offre Référence. Moins de 70 ans 4,02% mais 4,19% à partir de 70 ans.
- Augmentation des cotisations MGEN au 1/1/2018 : en fonction de l'offre choisie : +5% (Initiale et Référence).
- ***A compter du 1er janvier 2018. MGEN Référence moins de 70 ans : 4,22% ; à partir de 70 ans : 4,40%.
- À partir de ce tableau, vous pouvez calculer votre situation au 1er janvier 2018.
- Baisse des pensions à partir d'un exemple concret : une pension brute de 2579,48
- ** + 0,8% au 1/10/2017, stricte application de la loi.

Le tableau noir de la santé dans le Val d'Oise

par Annie ABADIE

Jusqu'en 2000, la France était à la 1ère place dans le monde en matière de santé. Elle est actuellement à la 15ème et risque encore de reculer. Il ne s'agit pas de faire un concours de chiffres, mais bien de réaliser que cette dégradation signifie, pour nos concitoyens, pour nous-mêmes moins de possibilités d'accès aux soins, quels qu'ils soient, à l'hôpital ou en ville.

Dans le Val d'Oise, 1/3 de la population déclare ne pas pouvoir se soigner correctement. C'est la conséquence de la politique de santé menée depuis de nombreuses années et particulièrement depuis la Loi Bachelot en 2009, suivie de la loi Touraine.

Dans les hôpitaux du Val d'Oise, ce sont des milliers de lits et des centaines d'emplois supprimés. C'est 3 à 6 mois d'attente pour obtenir une consultation avec un spécialiste, et de plus en plus de difficultés pour passer une échographie ou une IRM.

Les personnes âgées dépendantes sont également victimes de cette politique qui favorise le privé au détriment du public. Dans le Val d'Oise, sur 113 structures dédiées à la prise en charge des personnes âgées dépendantes, 27 seulement sont publiques.

Et les fermetures de l'EHPAD « Les cèdres bleus » à Sarcelles, de l'hôpital Claude Richet à Villiers le Bel prévue en 2020 contribuent à favoriser les établissements privés appartenant à de grands groupes capitalistes tels que le groupe Korian ou Oreadis.

Pertes pour les établissements publics et pour les usagers, profits pour le privé.

La situation de la médecine de ville n'est pas meilleure. Les déserts médicaux ne sont pas que le fait des zones rurales. L'Ile-de-France a perdu 20% de ses médecins généralistes en 10 ans.

Quant au Val d'Oise, département « peu attractif », pour 28% de médecins généralistes qui partent, seulement 12% entrent dans le département.

A Cergy par exemple, ville la plus peuplée du département, on compte une installation de médecin pour 10 départs. Et 100% des médecins interrogés sur ce sujet pensent qu'ils ne trouveront pas de successeur quand ils prendront leur retraite.

Comment attirer les jeunes médecins ?

Le Syndicat national des internes en médecine prône le développement des Centres de santé : les médecins y sont salariés, soulagés des tâches administratives par un secrétariat commun à tous les praticiens du Centre. C'est bien là une des solutions aux déserts médicaux.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) souhaite accompagner la **création de Centres de santé**, qui jouent un rôle important dans l'accès aux soins et la réduction des inégalités sociales de santé : dans un Centre de santé, les spécialistes ne pratiquent pas de dépassement d'honoraires, et les patients n'ont pas de reste à charge grâce au tiers payant).

Malheureusement, pour l'heure, ce n'est pas la solution choisie par le gouvernement et la ministre de la Santé Agnès Buzyn prône le doublement des Maisons de santé. ATTENTION à la confusion : Maisons médicales et Maisons de santé sont des structures libérales, avec, en particulier, des spécialistes à honoraires libres souvent exorbitants.

C'est bien de Centres de santé dont nous avons besoin, véritable service public de la santé accessible à tous sur l'ensemble du département, garantissant des soins de qualité et de proximité.



Président des riches ?

L'impôt sur la fortune enfin neutralisé. Un scandale qui durait depuis des décennies ! Dans les EHPAD on respire. Les retraités de la fonction publique aussi. Les revenus de leurs actions ne seront plus ou peu imposés. Certes la CSG va augmenter (et pas qu'un peu !) mais la disparition de la taxe d'habitation compensera. Alors réjouissons nous de cette juste réforme fiscale qui va conduire les investisseurs, héros des temps modernes, à couvrir le pays d'usines et d'ateliers afin d'embaucher. Après le CICE et le million d'emplois créés (cf Gattaz) cette nouvelle baisse d'impôt va contribuer à la création de

..... emplois. Cette fois Gattaz n'a pas chiffré, il compte encore, mais ce sera énorme. Youpi ! Youpi ! Alléluia !

Résumons :

Si vous n'avez qu'une toute petite pension vous ne perdrez rien de plus mais vous n'aurez aucune amélioration de votre sort, si vous avez une retraite un peu (un petit peu) plus confortable vous y perdez.

Cette réforme est bien une réforme au profit de certains et au dépend d'autres. Les certains étant déjà plus (beaucoup plus) riches que les autres. *Extraits du bulletin FGR du Loir et Cher.*

Sécurité sociale: une révolution silencieuse ?

par Martine BEAULU-BARLIER

Selon une enquête Harris Interactive publiée en septembre 2017, 87% des personnes interrogées (3000 sur un large échantillon) affirment leur attachement à la Sécurité sociale (+5 points par rapport à 2012), 97% considèrent l'Assurance-maladie comme un élément important de la protection sociale. Or, dès 1947, on assiste à un patient détricotage de la Sécu, conquête unique fondée sur des solidarités assurées par la cotisation sociale, salariale et patronale, pour soustraire la santé au système marchand et protéger les citoyens contre les aléas de la vie.

Les attaques frontales sont laissées aux va-t-en-guerre. Les gouvernements, eux, jettent les écrans de fumée en se présentant comme les défenseurs de la protection sociale quand les mesures prises l'affaiblissent. Que se passe-t-il de nouveau aujourd'hui ? Dans l'entretien qu'il a accordé au Point en août 2017, Emmanuel Macron a déclaré : « Pour la santé, nous allons développer une stratégie axée sur la prévention, décloisonner le public et le privé » et au nom de « l'efficacité et de la justice » (!), il annonce « des transformations en profondeur ». Pour ce qui concerne la prévention, les mesures sont minces dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2018. Pour le reste, on peut s'inquiéter de ce qui se met en place.

L'augmentation de la CSG de 1,7 point (soit une hausse de 25% pour les retraités) est présentée à l'opinion sous des habillages démagogiques. Les retraités seraient ainsi solidaires des jeunes. Or, comment cet impôt destiné à la Sécu permettrait-il de lutter contre la précarité des jeunes, privés par ailleurs de 5 euros d'APL voire de contrat aidé et pourrait-il se substituer à la politique du patronat ? Bel horizon que celui d'un appauvrissement et des retraités et des jeunes.

Pour les salariés du privé, la campagne menée est celle du pouvoir d'achat par le transfert en partie vers la CSG des cotisations maladie et chômage supprimées. D'abord, l'opération exclut les fonctionnaires, le gel du point d'indice érodant vite la simple compensation obtenue. Ensuite, elle représente une perte de 14 milliards dans le financement de la Sécu par les cotisations sociales qui forment le salaire socialisé prélevé sur le traitement brut qui lui n'augmente pas.

Ces cotisations garantissent le droit à des prestations, ce que ne fait pas la CSG, simple apport financier, destiné à alléger les cotisations patronales et plus exposé aux opérations comptables. Est-ce bien un gain, à terme, que s'étiolle un système solidaire ? L'assurance-chômage est la première dans le collimateur avec le projet annoncé d'étatisation et la menace d'une baisse des prestations. Et ensuite ?

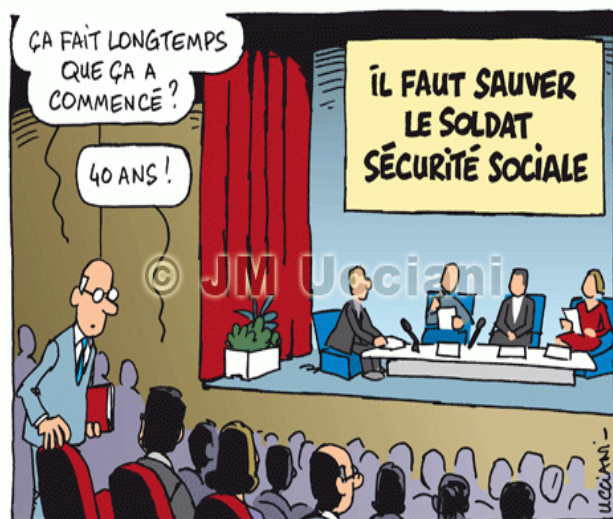
Le PLFSS programme pour 2018 25 milliards de baisse des cotisations patronales qui s'ajoutent aux milliards d'allègements et d'exonérations déjà accordés par les précédents gouvernements. Un pas de plus vers la fiscalisation de la Sécurité sociale, totalement soumise alors au pouvoir politique ?

L'Assurance-maladie va subir des coupes sans précédent de 4,1 milliards. S'il n'y a pas de remboursements, les hôpitaux déjà exsangues sont contraints de trouver 1,5 milliard d'économies. « Nous arrivons au bout d'un système dangereux » alerte André Grimaldi. Restructurations, réduction de la durée d'hospitalisation pèseront évidemment sur des personnels déjà à bout de souffle, sur les patients et la qualité des soins dans le service public. Que restera-t-il de l'égalité dans le droit à l'accès aux soins, déjà mise à mal ?

Si rien n'est dit sur la promesse de la prise en charge à 100% des frais dentaires et d'optique, l'augmentation du forfait hospitalier de 2 euros sera à la charge des mutuelles, autant dire des patients. C'est un transfert de plus des frais de santé sur les complémentaires, avec à la clé le renchérissement des contrats. Tel est déjà le cas pour les retraités de la MGEN dont le contrat référence augmente de 5% par an à compter du 1er janvier 2018, plus que pour les autres tranches d'âge.

Nous marchons bien vers une plus ample privatisation de la santé menée à bas bruit.

Mais rien n'est jamais gravé dans le marbre. C'est sur notre mobilisation que nous devons compter au sein de la FGR-FP, avec le groupe des 9 organisations de retraité.e.s, avec les organisations de salarié.e.s. La reconquête de la Sécu pour tendre vers les 100% reste notre objectif.



LE CDCA DU VAL D'OISE AU TRAVAIL !

par Jean-Marie BONTEMPS et Alain GAVILLET, représentants de la FGR-FP

Dans les derniers bulletins de la FGR-FP 95, nous vous avons tenus informés de la transformation du CODERPA en CDCA. En effet, la loi dite « d'adaptation de la société au vieillissement » publiée au Journal officiel en décembre 2015 a prévu que, désormais, le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) se substituerait au CODERPA (Comité départemental des retraités et personnes âgées) et au CDCPH (Conseil départemental consultatif des personnes handicapées). Il a fallu attendre la parution des décrets d'application pour passer au concret des choses. Dans le Val d'Oise, c'est fait depuis juin 2017 alors que de nombreux départements français n'ont pas encore à ce jour, mis en œuvre cette transformation.

DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE DU CODERPA LE 16 MAI 2017

La première étape de cette évolution a été de tenir la dernière assemblée générale du CODERPA Val d'Oise. Elle a eu lieu le 16 mai 2017, sous la présidence de Philippe METEZEAU, vice-président du Conseil départemental. Cette dernière assemblée générale a permis de présenter le bilan de la concertation des groupes territoriaux dans le cadre de la préparation du schéma gérontologique et l'observatoire des plaintes avec son bilan 2012-2016 (plaintes reçues par le Conseil départemental de la part de personnes âgées ou de leurs proches, en EHPAD ou à leur domicile). Ensuite, plus formellement, l'assemblée a voté la dissolution de l'association de gestion des activités financières du CODERPA avant de retracer l'histoire du CODERPA 95 d'abord présidé par le préfet puis, à partir de 2005, par le président du Conseil général (devenu Conseil départemental), de revenir sur les moments forts et les actions du CODERPA tout au long de ces années. Enfin, l'assemblée générale s'est terminée par un hommage appuyé, en présence de M. Arnaud BAZIN, alors président du Conseil départemental, à **Christiane CHATELAIN**, représentante de la FGR-FP 95 qui était vice-présidente du CODERPA depuis une dizaine d'années et dont le travail a été salué par tous les membres de cette instance et les partenaires institutionnels. La Médaille du département et des cadeaux lui furent remis par M. BAZIN.

INSTALLATION DU CDCA LE 27 JUIN 2017

Sans revenir ici sur les critiques formulées et les insuffisances relevées par la FGR-FP à propos de cette nouvelle instance (se reporter aux articles parus dans "Le Courrier du retraité"), rappelons que le CDCA est composé de deux formations spécialisées : l'une relative aux questions des personnes âgées et l'autre relative aux personnes victimes d'un handicap. Chacune d'elle est présidée par un vice-président élu par le CDCA et est constituée de quatre collègues. Pour la formation « personnes âgées » :

- 1er collège : représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et proches aidants.
- 2ème collège : représentants des institutions (Conseil départemental, intercommunalités, ARS, CNAV, etc.)
- 3ème collège : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées
- 4ème collège : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des

personnes âgées.

La formation "personnes handicapées" est également constituée de 4 collègues comparables.

Le FGR-FP 95 est représentée dans le premier collège par **Jean-Marie BONTEMPS** et **Alain GAVILLET**.

Cette première assemblée générale du CDCA 95, présidée par Philippe METEZEAU, vice-président du Conseil départemental, a permis, outre la présentation de ce nouvel organisme, d'élire les vice-présidents et les bureaux des deux formations spécialisées, d'adopter le règlement intérieur, de faire un point d'étape sur la préparation du schéma gérontologique et celle du schéma départemental des personnes handicapées, de présenter la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et le rapport d'activité de la Direction des personnes handicapées.

Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres départements, ce sont les membres du CODERPA qui ont préparé, pendant six mois, en relation avec la direction des personnes âgées du département, le futur règlement intérieur du CDCA. De même, à notre demande, une réunion informelle des membres du futur CDCA avait eu lieu début juin, pour préparer cette réunion d'installation afin que le nouveau conseil puisse agir rapidement. Toute cette préparation s'est révélée bien venue. Ajoutons que notre représentant titulaire, Jean-Marie BONTEMPS, a été élu vice-président du CDCA "Personnes âgées" et Pascal ARRIBE (Association HEVEA - Habiter et vivre ensemble autrement) vice-président "Personnes handicapées".

LE CDCA AU TRAVAIL

Après une rencontre des deux vice-présidents en juillet avec les services du conseil départemental pour organiser concrètement la mise en place des réunions, le CDCA 95 s'est mis au travail :

- réunion du bureau « personnes âgées » le 7 septembre
- réunion de la commission « information » le 8 septembre et le 18 octobre
- réunion des référents des villes signataires de la « Charte du bien vieillir en Val d'Oise » le 26 septembre
- participation à la Conférence des financeurs le 11 octobre
- bureau du CDCA plénier le 18 octobre
- réunion du 1er collège « personnes âgées » le 20 octobre
- 2ème journée des villes signataires de la « Charte du Bien vieillir en Val d'Oise » à Garges-lès-Gonesse le 7 novembre.

Les commissions et groupes de travail sont définis et vont reprendre les dossiers portés par le CODERPA tout en ouvrant de nouvelles perspectives grâce au travail commun possible avec les représentants des personnes handicapées.

Nous reviendrons, dans le prochain bulletin départemental de la FGR-FP sur chacun des dossiers suivis par le CDCA mais soyez assurés que vos représentants au CDCA auront la même exigence que celle qui était la nôtre au sein du CODERPA : que **nos réflexions, propositions et actions permettent réellement aux retraités et personnes âgées du Val d'Oise d'être mieux pris en compte, d'être davantage respectés, en un mot de mieux vivre en Val d'Oise.**

Le 11 novembre 2017